

CONSEIL FEDERAL

Réunion du Vendredi 20 Mai 2005 à 9h00

Présidence :	<i>M. Jean-Pierre ESCALETES</i>
Présents :	<i>MM. Frédéric THIRIEZ, Fernand DUCHAUSSOY, Bernard BACOURT, Noël LE GRAËT, Michel PLATINI, Christian TEINTURIER, Jean FOURNET-FAYARD, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER, Mme Marilou DURINGER, Guy CHAMBILY, René CHARRIER, Jean-Pierre GEORGES, Jean-Claude HAMEL, Jean-Marie LAWNICZAK, Jacques LEGER, Charles MOLINARI, Jean-Claude PETITOT, Marc RIOLACCI, Bernard SAULES</i>
Excusés :	<i>MM. Claude SIMONET, Charles MOLINARI, Gérard ROUSSELOT</i>
Assistent à la séance :	<i>MM. Jacques LAMBERT, Jean LAPEYRE, Aimé JACQUET, Jean-Yves LE HUEDE, Raymond DOMENECH, Jacques THEBAULT</i>

CONDOLEANCES

Le Conseil, informé,

- du décès de Madame Florence ESCALETES, mère de Monsieur Jean-Pierre ESCALETES, Président de la F.F.F.,
- du décès de l'épouse de M. FEYEREISEN, Membre de la Commission d'Appel Dopage et Conciliateur au CNOSF,
- du décès du père de M. Eric BORGHINI, Président du District de la Côte d'Azur,
- du décès de Madame Paulette BARBE, mère de Mme Marie-Hélène PRESOTTO, Secrétaire à la Direction Technique Nationale,

Renouvelle ses condoléances et ses sentiments de sympathie attristés aux familles des disparus.

Le Président ESCALETES remercie chaleureusement ses amis du Conseil Fédéral pour leurs marques de solidarité à l'occasion de son deuil familial.

FELICITATIONS

Le Conseil Fédéral félicite M. Jacques LEGER pour son élection en tant que membre du CNOSF en remplacement de M. Jean-Pierre ESCALETES.

I- **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA REUNION DU CONSEIL FEDERAL DU VENDREDI 15 AVRIL 2005, ET DES REUNIONS DU BUREAU DU CONSEIL FEDERAL DU VENDREDI 22 AVRIL 2005 ET DU MERCREDI 4 MAI 2005**

RATIFICATION DES PROCES-VERBAUX DE LA REUNION DU CNFA DU 22 AVRIL 2005 ET DES REUNIONS DU BUREAU DU CNFA DU 14 AVRIL 2005 ET DU 10 MAI 2005

Ces différents PV n'ont soulevé aucune observation et sont approuvés.

II – **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

Le Président rend compte de la perquisition réalisée le 19 mai dans les locaux de la FFF par la Brigade financière. Cette perquisition est une étape logique de la procédure résultant de la transmission des comptes de la FFF au Procureur de la République par les Commissaires aux comptes.

1) **COMPTE-RENDU DES SUJETS ABORDES LORS DU BUREAU DU CONSEIL FEDERAL DU JEUDI 19 MAI 2005**

Le Conseil,
➤ Prend acte.

2) **INFORMATIONS ECRITES**

Le Conseil,
➤ Prend acte.

3) **CLASSEMENT FIFA**

Le Conseil,
➤ Prend acte.

4) **LETTRE DU PRESIDENT DE LA FEDERATION TAHITIENNE DE FOOTBALL SUITE AU RENDEZ-VOUS AVEC DIFFERENTES PERSONNALITES DE L'OCEANIE**

Le Conseil,
➤ Prend acte.

A cette occasion, le Président informe le Conseil de sa volonté de considérer les ligues d'outre-mer comme des ligues métropolitaines, en les associant de façon régulière et organisée aux travaux du CNFA sous l'égide d'un coordonnateur qui sera M. Yves ETHEVE, Président de la Ligue de la Réunion.

5) **LETTRE DE L'ANPDF CONCERNANT LE DOSSIER FABIEN BARTHEZ**

Le Conseil,
➤ Prend acte de la motion de soutien de l'ANPDF au Conseil Fédéral.

6) INCIDENTS RACISTES LORS DE LA RENCONTRE DE L1 BASTIA / ISTRES LE 7 MAI 2005

Le Conseil,

- Prend acte que la FFF, comme la LFP, a déposé plainte contre X le 19 mai dernier.

7) PROPOSITION DE DESIGNATION D'ARBITRES POUR LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Le Conseil,

- Sur proposition de la DNA, procède à la désignation suivante :

- Arbitre central : Bruno DERRIEN (Ile-de-France)
- Assistant 1 : Philippe BOMBART (Picardie)
- Assistant 2 : Attilio UGOLINI (Alsace)
- 4^{ème} arbitre : Bruno RUFFRAY (Basse-Normandie)
- Représentant de la DNA : Michel GIRARD (Rhône-Alpes)

8) COMPTE-RENDU DU TOURNOI ELITE DES MOINS DE 19 ANS EN ESPAGNE

Le Conseil,

- Informé par M. Jean-Marie LAWNICZAK,
- Félicite la sélection française pour sa brillante qualification pour la phase finale du Championnat d'Europe qui se déroulera en Irlande du Nord du 18 au 29 juillet prochain ;
- Décide d'adresser une note à l'UEFA sur la qualité très médiocre des terrains utilisés lors du Tournoi en Espagne et sur certaines défaillances dans l'organisation générale (terrains d'entraînement trop éloignés) ;
- Donne son accord à la demande de renforcement de l'encadrement habituel présentée par le sélectionneur, à savoir un deuxième kiné dès le début de la préparation, un observateur et un responsable vidéo pour la compétition pour la phase finale en Irlande du Nord.

III- INFORMATIONS INTERNATIONALES

F.I.F.A.

➤ Coupe du Monde de Beach Soccer de la FIFA

Le Conseil,

➤ Informé par le Président,

A la suite d'une discussion, au cours de laquelle interviennent MM. RIOLACCI, TEINTURIER, PLATINI et JACQUET, décide :

- De poursuivre ses démarches pour obtenir rapidement du Ministère des Sports l'inscription du Beach Soccer dans la liste des disciplines dont l'organisation lui est déléguée ;
- De rappeler à la FIFA qu'aucune sélection autre que celle présentée par la FFF ne peut et ne pourra se prévaloir du titre d'Equipe de France ;
- Charge le Directeur Général de donner suite, avec le Directeur Technique National adjoint, à la demande de rendez-vous de la société Joël Cantona Organisation.

U.E.F.A.

M. PLATINI rend compte de la dernière réunion du Comité exécutif de l'UEFA à Tallinn.

Le Président et M. PLATINI rappellent que la FFF se trouve dans une situation très inconfortable à l'UEFA dans la mesure où elle est la seule fédération à avoir refusé de signer la convention de l'UEFA sur la reconnaissance mutuelle des qualifications d'entraîneurs. Cette situation ne peut qu'être préjudiciable à la concrétisation et au rayonnement à l'étranger du projet d'Académie du Football. Le Président a chargé le Directeur Général de reprendre l'examen de ce dossier en liaison avec le Directeur Technique National dans un souci de normalisation.

IV – C.N.F.A. (M. FERNAND DUCHAUSSOY)

M. Fernand DUCHAUSSOY :

- Se réjouit du bon climat qui a présidé hier à la première réunion entre la FFF et la LFP pour la renégociation du protocole d'accord financier ;
- Informe le Conseil de la procédure engagée pour simplifier l'appellation Ligue Fédérale du Football Amateur (LFFA) en Ligue du Football Amateur (LFA) ;
- Annonce qu'une communication sera faite au Conseil du 10 juin pour rendre compte des travaux de la Mission de « pacification » de l'arbitrage.

V – FOOTBALL PROFESSIONNEL (M. FREDERIC THIRIEZ)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP DU 29 AVRIL 2005

M. Frédéric THIRIEZ :

- Rend compte de la finalisation des discussions avec l'UEFA sur la création de l'Assemblée Européenne des Ligues qui interviendra le 6 juin ;
- Se réjouit également du climat positif de la réunion FFF/LFP, confirme que la LFP est prête à faire des efforts mais indique que ce sera difficile pour 2005/2006 ;
- Fait part de ses préoccupations sur le suivi médical des joueurs ;
- Informe le Conseil Fédéral des problèmes relatifs à la conformité des stades, notamment celui d'Ajaccio ;
- Rappelle le projet d'expérimentation de l'arbitrage assisté par vidéo que la LFP voudrait réaliser à l'occasion du Trophée des Champions du 27 juillet, regrette que l'appui que la FFF lui apporte auprès de la FIFA ne soit pas plus dynamique, demande que le Conseil Fédéral adopte une motion explicite de soutien à ce projet en prévision du rendez-vous qu'il souhaite solliciter rapidement auprès du Président de la FIFA en compagnie de M. Jean-Pierre ESCALETES.

Après les interventions du Président et de M. Michel PLATINI, le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, apporte son soutien à la demande de test que la LFP souhaite réaliser.

VI – PROBLEMES D'ACTUALITE

AFFAIRE BARTHEZ

Le Président reçoit en séance une lettre de l'avocat de M. Fabien Barthez informant la FFF de l'accord de celui-ci pour effectuer les travaux d'intérêt général au bénéfice du football amateur que la Commission Supérieure d'Appel a fait figurer dans sa sanction.

Le Conseil Fédéral en prend acte avec satisfaction.

Compte tenu des multiples objectifs humanitaires que poursuit le match qui sera organisé à Toulouse le 30 mai et du fait que Fabien BARTHEZ en a été l'un des principaux instigateurs, le Président propose au Conseil d'adopter une dérogation exceptionnelle à ses Règlements Généraux pour autoriser l'intéressé à disputer ce match amical à but caritatif.

Après une discussion au cours de laquelle MM. LEGER, THIRIEZ, SAULES, DESUMER, CHARRIER se prononcent en faveur de cette proposition et M. RIOLACCI fait valoir ses réserves, le Conseil autorise M. Fabien BARTHEZ à jouer ce match, à l'unanimité moins une abstention.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE ELECTIVE DE LA LIGUE GUADELOUPEENNE DE FOOTBALL LE 23 AVRIL 2005 A PETIT-BOURG

Le Conseil,

- Prend acte de l'élection au 1^{er} tour d'un Comité Directeur de 23 membres, puis de celle de M. Guy ROCH en tant que Président.
- Met fin à la mission qui avait été confiée à M. Gérard ENAULT aux côtés de MM. Jean-Pierre GEORGES et Jean-Pierre MEURILLON.

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION CONSEIL FEDERAL/CNFA/PRESIDENTS DE LIGUE DU SAMEDI 21 MAI 2005

Le Conseil,

- Prend acte.

PROCEDURE DISCIPLINAIRE ENGAGEE A L'ENCONTRE DE M. FRED CLAIRE, AGENT SPORTIF

Le Conseil,

- Vu l'article 15-2 de la loi du 16 juillet 1984 modifié par la loi du 6 juillet 2000,
- Rappelé les dispositions de l'article 14 du décret du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 15-2 de la loi susvisée,
- Rappelé sa décision du 15 avril 2005 par laquelle il décidait d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre de M. Fred CLAIRE, agent sportif n'ayant transmis qu'une partie de ses mandats, antérieurement à sa demande de renouvellement triennal de sa licence,
- Considérant que M. Fred CLAIRE n'a pas transmis d'observations particulières à la F.F.F. comme cela lui était possible,
- Considérant qu'en vertu du barème de sanctions retenu, basé sur la différence entre le nombre de mandats transmis antérieurement et concomitamment à la demande de renouvellement triennal, l'agent est sanctionné d'une suspension de licence d'un mois ou de trois mois, assortie du sursis selon que cette différence est inférieure ou égale, ou supérieure à 5 mandats,

Par ces motifs,

- Inflige une suspension de licence d'un mois assortie du sursis à compter de ce jour à M. Fred CLAIRE.

TRANSFERT DE NOE PAMAROT DE L'OGC NICE A TOTTENHAM : OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Le Conseil,

- Saisi par la Commission des Agents sportifs conformément à l'article 21 du règlement des agents sportifs,
- Informé des éléments découlant des deux auditions des parties intervenues dans la finalisation du transfert du joueur Noé PAMAROT du club français de l'OGC Nice vers le club Anglais de TOTTENHAM,
- Décide d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre de ces intervenants sur la base de violations de l'article 15.2 III de la loi du 16 juillet 1984 modifiée et des violations répétées du code de déontologie des agents sportifs de la FIFA.
- Convoque les parties en vue de leur audition lors de sa prochaine réunion.

DEMANDES DE CONCILIATION AU CNOSF PAR LA SASP NIMES OLYMPIQUE

Le Conseil,

- Informé par le Président et M. Jean LAPEYRE de la position exprimée par le conciliateur, aboutit aux conclusions suivantes :
- Pris connaissance des propositions du conciliateur du CNOSF qui demande, quel que soit le fondement des réserves déposées par le Nîmes Olympique, la réouverture des débats afin que soient examinées les raisons qui ont motivé le changement de domicile des joueurs ouvrant le bénéfice des dispositions dérogatoires de l'article 92 afin d'apprécier la qualification des joueurs,
- Mais considérant que les instances de la fédération se sont prononcées à deux reprises sur la base réglementaire de la saisine effectuée par le Nîmes Olympique dans ses réserves, portant uniquement sur la validité de la qualification des joueurs au regard de l'article 2 du Statut du joueur Fédéral,
- Dit ne pouvoir accepter la proposition de conciliation.

VII- CALENDRIER GENERAL DE LA SAISON

Le Conseil,

- Prend acte que le Bureau a, lors de sa réunion du 19 mai, demandé à la Commission du Calendrier de réexaminer la possibilité de faire disputer la Finale de la Coupe de France 2006, aujourd'hui fixée le samedi 20 mai, avant le 17 mai ;
- Examinera les conclusions de ladite Commission lors de sa prochaine réunion du 10 juin et approuvera définitivement le calendrier général de la saison à cette date.

VIII- QUESTIONS FINANCIERES

PROJET DE BUDGET PREVISIONNEL 2005/2006

M. Bernard DESUMER, Trésorier Général, présente le projet de budget prévisionnel. Il indique que ce projet a été construit en retenant l'hypothèse la plus défavorable en ce qui concerne la qualification de l'Equipe de France à la Coupe du Monde 2006 (qualification après barrage). Les services de la FFF ont été priés de revoir à la baisse les prévisions initiales de dépenses qu'ils avaient formulées.

Abstraction faite de l'impact de l'organisation de la Finale 2006 de la Champions League, les produits sont stables. L'augmentation des charges est limitée à 1,2 %.

Le résultat d'exploitation est négatif de près de 7 M€. Après résultat exceptionnel et prise en compte des produits financiers, le solde déficitaire est ramené à 4,6 M€. La marge brute d'auto financement est négative de 1 M€.

La situation n'est donc pas bonne, mais ne se détériore pas trop. Les réserves existantes de la FFF permettent de faire face. L'effort de redressement devra être poursuivi avec vigueur au cours des prochains mois et années.

Le Président fait part de sa préoccupation par rapport à un déficit qui tend à devenir structurel. Cette situation n'est pas acceptable pour l'avenir de la Fédération. On ne pourra retrouver l'équilibre qu'en travaillant simultanément sur les dépenses et sur les recettes. Il faut par ailleurs avoir en tête que la FFF est à la merci de sanctions pécuniaires en tant que personne morale (procédure DGCCRF).

Le Conseil,

- Après avoir entendu les commentaires de son Trésorier Général et de son Président,
- Adopte le budget prévisionnel pour la saison 2005/2006, qui sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Fédérale.

AUTORISATION DE CESSION DU SIEGE DE LA FEDERATION

Le Conseil,

- Après avoir entendu son Trésorier Général, décide de soumettre à la prochaine Assemblée Fédérale l'autorisation de cession de son actuel siège.

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DU NOUVEAU SIEGE DE LA FEDERATION

Le Conseil,

- Après avoir entendu son Trésorier Général, décide de soumettre à la prochaine Assemblée Fédérale l'autorisation d'acquérir un nouveau siège.

AUTORISATION DE CESSION POUR L'APPARTEMENT TROCADERO/LONGCHAMP

Le Conseil,

- Après avoir entendu son Trésorier Général, décide de soumettre à la prochaine Assemblée Fédérale l'autorisation de cession de l'appartement Trocadéro/Longchamp.

FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT :

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL NATIONAL DE GESTION DU 10 MAI 2005**

Le Conseil,

- Approuve le compte-rendu joint.

- **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil,

- Approuve le relevé de décision joint.

VIII- COMMUNICATIONS DES DEPARTEMENTS

DEPARTEMENT ECONOMIQUE : compte-rendu par M. Noël LE GRAET des réflexions et discussions en cours sur les dossiers marketing et droits TV

Le Conseil,

- Prend acte de la communication et des informations communiquées par M. LE GRAET.

DIRECTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : Communication de Mme Dominique CROCHU sur les perspectives d'avenir offertes par les nouvelles technologies

Le Conseil,

- Prend acte de la communication de Mme Dominique CROCHU annexée au présent PV.

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION : Compte-rendu par M. Jean-Pierre GEORGES de la réunion plénière décentralisée à Metz

Le Conseil,

- Prend acte des commentaires présentés par M. Jean-Pierre GEORGES qui ont porté pour l'essentiel sur :
 - Le retrait de points aux clubs qui ne respectent pas les décisions de la DNCG et leurs engagements ;
 - La recherche d'une définition de la masse salariale ;
 - Le contrôle des clubs sur place dans des cas très limités ;
 - L'idée de la création d'un statut de dirigeant de club ;
 - L'assurance civile des membres de la DNCG.

M. JEAN-MARIE LAWNICZAK : Compte-rendu de la Commission de Révision des Statuts

Le Conseil,

- Prend acte de la communication de M. Jean-Marie LAWNICZAK.

Le Président adresse ses remerciements à tous ceux qui ont participé à l'aboutissement de cet immense chantier.

DOCTEUR JACQUES LIENARD : Le risque de morts subites dans le cadre de la pratique du sport

Le Docteur LIENARD rappelle qu'on ne dispose pas de chiffrage précis des morts subites consécutives à un match de football, alors qu'environ 40 000 décès de cette nature sont comptabilisés annuellement en France. Le relais des ligues et districts est indispensable pour établir cette statistique.

Depuis l'an dernier, le projet relatif à la mise en place de défibrillateurs semi-automatiques dans les clubs est prêt. La formation des utilisateurs et leur recyclage régulier sont impératifs, mais légers à mettre en œuvre.

Le prochain Conseil d'Administration de la LFP devrait avoir à se prononcer sur l'opportunité de recourir à un achat groupé de défibrillateurs pour diminuer le coût unitaire d'achat.

IX – COMMUNICATIONS DES LIGUES ET DES DISTRICTS

DU DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD : DEMANDE D'EXTENSION DE SANCTION DISCIPLINAIRE A L'ENCONTRE DU JOUEUR AURELIEN BERNARD DU CLUB DE C.O.C. CHAMIER

Le Conseil,

- Sur la demande du District de Football Dordogne-Périgord,
- Sur le rapport de M. René CHARRIER,
- Décide d'étendre aux autres fédérations la sanction de 10 ans de suspension ferme prononcée à l'encontre du joueur Aurélien BERNARD avec prise d'effet le 28 septembre 2003.

X – CALENDRIER INTERNATIONAL

<p>SELECTION NATIONALE « MOINS DE 19 ANS » MATCH AMICAL FRANCE – BENIN U20 MERCREDI 25 MAI 2005 A FEIGNIES A 18 HEURES AU COMPLEXE DIDIER ELOY</p>	<p>Délégation : Jean-Marie LAWNICZAK, Jean GALLICE, Jean-Michel PRAT, Laurent CHATREFOUX, Dr Edouard LIPKA, Guy PURAVET et 16 joueurs</p>
<p>SELECTION NATIONALE « MOINS DE 19 ANS » MATCH AMICAL FRANCE – COLOMBIE U20 MARDI 31 MAI 2005 A AMIENS A 18 HEURES AU STADE DE LA LICORNE</p>	<p>Délégation : Jean-Marie LAWNICZAK, Jean GALLICE, Jean-Michel PRAT, Laurent CHATREFOUX, Dr Edouard LIPKA, Guy PURAVET et 16 joueurs</p>
<p>EQUIPE DE FRANCE MATCH AMICAL FRANCE – HONGRIE MARDI 31 MAI 2005 A METZ A 21 HEURES AU STADE SAINT SYMPHORIEN</p>	<p>Délégation : Jean-Pierre ESCALETES, Frédéric THIRIEZ, Gervais MARTEL, Bernard BACOURT, Noël LE GRAET, Pierre REPELLINI, René CHARRIER, Raymond DOMENECH, Pierre MANKOWSKI, Bruno MARTINI, Dr Jean-Pierre PACLET, Michel BROHAN, Bruno KLEIN, Thierry LAURENT, Yann LE GUILLARD, Thierry MARSZALEK, Diamantino DE FARIA, Olivier TINTEN, Marc MALEPART, Mohamed SANHADJI et 18 joueurs</p>
<p>SELECTION NATIONALE « MOINS DE 21 ANS » 33^e FESTIVAL INTERNATIONAL « ESPOIRS » DU 1^{er} AU 10 JUIN 2005 A TOULON Stage de préparation du 30 au 31 mai 2005 au CTNFS</p>	<p>Délégation : Christian TEINTURIER, Gérard PARENTIN, René GIRARD, Patrick GONFALONE, Franck RAVIOT, Dr François BROCHET, Christophe GEOFFROY, Jean-Pierre CZAYKA et 20 joueurs</p>
<p>EQUIPE DE FRANCE « FEMININES A » CHAMPIONNAT D'EUROPE EN ANGLETERRE DU 1^{er} AU 19 JUIN 2005</p>	<p>Délégation : Marilou DURINGER, Elisabeth LOISEL, Frédéric ALCARAZ, Francis FERNANDEZ, Dr Michel RIOU, Charlotte MARGOTTIN, Gérard NAUGE, Ségolène VALENTIN, Mickaël LE FOLL et 20 joueuses</p>
<p>DETECTION NATIONALE « MOINS DE 15 ANS » DU 10 AU 12 MAI 2005 A SAINT JEAN DE MONTS</p>	<p>Encadrement : A désigner</p>
<p>SELECTION NATIONALE « FEMININES U17 » MATCH AMICAL FRANCE – PARIS SG SAMEDI 18 JUIN 2005 AU CTNFS</p>	<p>Délégation : Christine LEROUX, Gérard SERGENT, Sylvie MAYOT, Antonio FERNANDES, Nicole LEMEUR, Sophie MICHAUD et 18 joueuses</p>

XI – QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DE M. MARC RIOLACCI CONCERNANT LA CONDUITE A TENIR VIS-A-VIS DES PRISES DE POSITION DE MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, POUVANT INFLUER DANS DES LITIGES EN COURS, DISCIPLINAIRES OU AUTRES

En précisant que son intervention a, avant tout, un but pédagogique, M. RIOLACCI estime que les membres du Conseil Fédéral ou du CNFA devraient s'abstenir de prendre des positions pouvant influencer sur des litiges en cours ou, s'ils souhaitent le faire, se mettre en réserve du Conseil pendant la durée de l'affaire.

Après intervention de MM. SAULES et THIRIEZ, le Président conclut qu'il est difficile de demander à des représentants es-qualité de familles du football de ne pas s'exprimer, mais qu'une coordination préalable avec lui-même devrait permettre, comme cela aurait pu être le cas dans l'affaire Barthez, d'éviter des désagréments majeurs.

Le Directeur Général,

Jacques LAMBERT